



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 20

DECEMBRE 2015

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du. 7 Novembre 2015

➤ **Reprise de la boulangerie communale :**

Le conseil municipal prend connaissance des différentes demandes pour la reprise de la location-gérance de la boulangerie communale, et décide de choisir la candidature de M. CHABRIER Quentin, domicilié à TAUVES (63), âgé de 18 ans, accompagné, ayant une expérience de 3 ans en boulangerie traditionnelle et qui est arrivé 1er pour la « meilleure baguette de tradition Auvergne ». Concernant les loyers, le conseil municipal à l'unanimité décide de la gratuité des loyers des trois premiers mois, puis des six mois suivants à 50%. Pour les fournitures des papiers peints et des peintures, la municipalité prendra en charge les frais.

➤ **Colis de fin d'année :**

Un budget de 1500 € est d'ores et déjà prévu au budget principal. Le conseil municipal, à l'unanimité, précise que seront concernées les personnes de plus de 70 ans en résidence permanente sur la commune, les employés communaux, la caserne des pompiers d'Anzat et la gendarmerie de St Germain Lembron.

➤ **Adhésion à la Fédération Française de Ski :**

Le conseil municipal prend connaissance du document de la Fédération Française de Ski présentant le label « Villes et Villages Amis des Equipes de France ». L'engagement d'une commune dans cette labellisation cimente notamment sa volonté de soutenir les Equipes de France de Ski et de Snowboard, permet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur du développement du ski et a vocation à faire connaître et valoriser les communes qui soutiennent la pratique de ski et qui s'engagent directement dans l'organisation d'événements. Le CM décide cette adhésion.

➤ **Station de ski nordique de Parrot :**

Suite à la reprise de la gestion de la station de ski de Parrot, le conseil municipal : crée la régie « Station de ski de Parrot »,

désigne M. BRESSON Gilles (3ème adjoint) régisseur titulaire, et, Mme Fabienne MARQUES (agent contractuel), M. Gaëtan PALLUT (adjoint technique) et M. Joël FOURNIER (agent contractuel), régisseurs adjoints.

Afin de baliser les pistes de ski, le conseil municipal décide d'acheter :

des piquets à l'entreprise BRIVE Christian de Combalibeuf. Du fil de fer en 2 et 4 m. Concernant la guérite pour les forfaits, le conseil municipal ne se prononce pas pour l'instant.

➤ **Matériel de déneigement :**

Le CM décide l'achat d'un épandeur de sel/sable JET SALT pour un montant de 790 € HT, avec un supplément de 134.40 € pour l'achat d'une bâche de protection, soit un total de 924.40€ HT. Cet achat ne se fera que si l'engin peut épandre de la pouzzolane.

➤ **Acquisition d'un abri bus pour le village du Luguet :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir un abri bus en bois pour l'installer au village du Luguët et propose un budget de 1200 € HT pris sur le budget de la section Le Luguët La Freydière.

➤ **Bâtiment « ancienne mairie » - réfection de fenêtres :**

Le conseil municipal décide de choisir la SARL Cubizolles de Massiac pour le changement de 2 fenêtres dans le couloir et 1 dans le local du comité, ainsi que d'une porte pour la chaufferie, pour un total de global de 2 456. €

➤ **Salle polyvalente – achat de radiateurs pour le rez-de-chaussée :**

Le conseil municipal souhaite changer les radiateurs au rez-de-chaussée de la salle polyvalente. Deux choix de radiateurs à fluide caloporteur sont possibles soit « Toscana » ou « Delonghi », pour un budget de 1200 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit les radiateurs « Delonghi ».

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du. 27 Novembre 2015

➤ **Convention de mise à disposition temporaire du local technique de Parrot à Cap' Vacances :**

Le conseil municipal prend note du projet de convention mettant à disposition temporaire le local technique communal, situé à Parrot, à l'association Cap' Vacances. Suite à sa lecture, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer la présente convention.

➤ **Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du**

Puy-de-Dôme :

Suite au courrier de la Préfecture du 06/10/2015 concernant le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du Puy-de-Dôme qui prévoit la réorganisation territoriale des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants, chaque conseil municipal doit donner son avis sur ce dernier dans les deux mois qui suivent la réception du présent courrier. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable. Après consultation du projet, à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorable.

➤ **Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Haute-Loire :**

Par courrier en date du 12/10/2015, M. le Préfet de la Haute-Loire informe le conseil municipal que la commune doit se prononcer sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Haute-Loire du fait que celle-ci est concernée en sa qualité de membre d'un syndicat appelé à être dissous ou fusionné (syndicat des eaux du Cézallier).

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce contre ce projet pour les raisons suivantes :

- de par sa relative petite taille, ce syndicat est bon marché,
- grâce à sa petite taille, il est réactif,
- les deux points précédents sont possibles parce que les décisions sont prises localement (Syndicat des eaux du Cézallier) et que la partie technique est réalisée par une entreprise de grande envergure (Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois)
- il permet à des communes de trois départements différents de travailler ensemble en respectant le schéma des bassins hydrologiques et hydrographiques concernés.
- et aussi pour tous les autres points évoqués dans la délibération du Syndicat des eaux du Cézallier.

➤ **Aménagement des forêts de la commune :**

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'aménagement des forêts relevant du régime forestier établi par les services de l'ONF et dit que celui-ci est mis à disposition du public au secrétariat de mairie pour consultation et qu'une délibération sera prise lors d'une prochaine séance de conseil.

➤ **Station-service d'Anzat :**

La commune demande à Ardes communauté l'étude d'une location gérance pour la station-service d'Anzat, comme cela a été évoquée lors d'un précédent conseil communautaire.

Quelques mots du Maire sur la vie extérieure de la Commune.
--

Comme vous le savez la Commune d'Anzat Le Luguët est une commune importante de part sa taille et ses richesses naturelles, dès lors elle est représentée par le maire ou des conseillers dans divers lieux.

Il y a bien sûr l'actuelle communauté de communes dont le siège est à Ardes sur Couze. Cette communauté a un conseil communautaire qui se réunit environ tous les deux mois : le maire et le premier adjoint y sont présents. Cette communauté de commune a des commissions qui préparent des dossiers, le rythme des réunions est aléatoire mais il y en a plusieurs par an auxquelles le maire et le premier adjoint participent. C'est la com com qui s'occupe du volet social par le biais de son Centre Intercommunal d'Action Sociale dont le maire fait partie. Il est aussi le délégué de la com com à l'ADUHME qui se réunit à Clermont, etc...

En ce qui concerne l'eau : la commune a adhéré au syndicat des eaux du Cézallier dont le siège est à Brioude et ce syndicat fait partie d'un syndicat technique qui est le SGEb, celui qui vient régulièrement travailler sur la commune. Le maire et des conseillers vont aux réunions à Brioude.

Le maire d'Anzat le Luguët est aussi membre de l'association des maires de France et en particulier des maires du puy de dôme. Il a été ainsi délégué par cette association pour la représenter dans la mise en place du SAGE Alagnon : Schéma d'Assainissement et de Gestion de l'Eau de l'Alagnon. Les réunions ont lieu à Massiac. Le maire d'Anzat est membre du bureau de ce SAGE. Il est aussi membre de la CLE : commission locale de l'eau en lien avec le SAGE Alagnon et se réunit aussi à Massiac.

Toujours en ce qui concerne l'assainissement la commune fait partie du SIGAL : Syndicat intercommunal de gestion de l'assainissement et elle est y représentée par deux conseillers

Le maire fait donc partie de l'AMF (association des maires de France) dont le président est Monsieur François Baroin - maire de Troyes et le secrétaire général André Laignel, et dont le congrès annuel devait se tenir cette année du 16 au 19 novembre à Paris. Suite aux attentats, ce congrès a été annulé et a été remplacé par une journée de rassemblement des maires le mercredi 18 novembre, le maire y est allé pour représenter la commune d'Anzat le Luguët. L'AMF a des antennes dans chaque département, ainsi l'antenne de l'AMF du Puy de Dôme a elle-aussi son assemblée générale pendant l'automne et le maire y assiste, elle a eu lieu le 24 octobre à Clermont Ferrand. Sa présidente actuelle est Madame Pierrette Daffix-Ray, la maire de Youx.

La commune d'Anzat est une commune rurale et le maire fait donc partie de l'association des maires ruraux de France (AMRF). Le congrès national de l'AMRF a

eu lieu cette année à Murol. Comme pour l'AMF il y a une antenne locale : l'AMR Puy de Dôme dont le président est Monsieur Sébastien Gouttebel, maire de Murol et la rencontre annuelle a eu lieu au Broc, la commune d'Anzat était représentée par son maire.

La commune d'Anzat le Luguët est une commune de montagne et il existe une association qui regroupe les élus de montagne qui s'appelle l'ANEM : Association des Elus de Montagnes, dont le président est Monsieur Laurent Wauquiez et la secrétaire générale Madame Marie-Noëlle BATTISTEL. Le maire en fait aussi partie. Comme les deux autres associations, cette dernière a aussi une antenne dans le Puy de Dôme, la rencontre a eu lieu à Tauves au début du mois de Juillet. Le congrès national annuel auquel le maire a participé a eu lieu au Puy en Velay les 15 et 16 octobre.

Ces trois associations et leur antenne dans le Puy de Dôme sont apolitiques, c'est-à-dire qu'elles sont constituées de maires issus de tous les partis ou d'aucun parti et tous travaillent ensemble ; c'est ainsi que lorsque le président est d'un bord, le secrétaire général sera de l'autre bord.

La présence du maire d'Anzat le Luguët à ces trois associations lui permet de prendre des contacts et de faire connaître la commune d'Anzat le Luguët.

La commune d'Anzat le Luguët a la chance d'avoir encore de la gentiane sur son territoire. Mais au niveau national, voir européen, la gentiane commence à montrer des signes de disparition (peut-être à cause d'un arrachage intensif et d'un désintérêt pour elle). Alors Gentiana Lutea ou plutôt l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune est née le 12 mars 2014. Elle regroupe les professionnels de la filière française de la gentiane de toute la France, notamment du Massif Central, des Alpes, du Jura et des Pyrénées. La filière est représentée par cinq collèges : le premier, les propriétaires, exploitants et gestionnaires ; le deuxième les producteurs, gentianaires et cultivateurs ; le troisième, les collecteurs et négociants ; le quatrième, les transformateurs et le cinquième les membres associés. Le maire d'Anzat a été élu au collège des propriétaires, tout comme une conseillère de la mairie de Picherande. Il représente ainsi les propriétaires dont la commune et les sections font partie. Cette association tout en élaborant une charte pour la bonne gestion de la gentiane, promeut aussi cette plante si particulière jusqu'au niveau européen. La dernière réunion a eu lieu le 2 Octobre à Picherande (cf. le journal la Montagne) et la prochaine rencontre a lieu le 15 décembre à Lempdes (près de Clermont).

Au sujet de la montagne, il y a 4 ans une coordination nationale de la montagne s'est mise en place afin de promouvoir la montagne peu ou pas aménagée, cette coordination aide les privés et les collectivités qui le souhaitent à mettre en avant les valeurs et l'esprit de la montagne lors de la fête de la montagne qui a lieu le dernier week-end de Juin (les 25 et 26 juin 2016). Là aussi il y a des rencontres.

La commune est sur le territoire du parc, il y a donc des réunions où se rend soit le maire soit la 2^{ème} adjointe.

Comme toutes les communes nous avons un délégué défense (3^{ème} adjoint), un délégué service d'incendie et de secours, etc.. Nous donnerons la liste complète lors du prochain bulletin et poursuivrons ce petit tour de présentation de la vie de la commune à l'extérieur de la commune.

Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « morts pour la France »
Lettre lue par Monsieur le Maire le 11 Novembre 2015

Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « morts pour la France »

Message du 11 novembre 2015 du
Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire

Le 11 novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale.

Les combats s'intensifient dans nos territoires, en Champagne, en Artois, dans les Vosges, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tout le conflit.

Au cours de l'année 1916, la France va connaître deux batailles qui marqueront à jamais ses paysages et les familles de millions de soldats : à Verdun où sont tombés des combattants français venus de métropole, d'Outre-mer et des anciennes colonies, le chiffre des pertes françaises et allemandes s'élève à 700 000 ; dans la Somme où les pertes atteignent le million, des Africains du Sud, des Australiens, des Britanniques, des Canadiens, des Irlandais et des Néo-Zélandais se battent aux côtés des soldats de notre armée.

En 2016, le souvenir de ces combats réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre que l'histoire a retenue comme étant la « Grande Guerre ». Les cérémonies commémoratives, le 29 mai à Verdun dans la Meuse, le 1^{er} juillet à Thiepval dans la Somme, seront l'occasion d'inviter chacune et chacun à mesurer à quels extrêmes le nationalisme a conduit l'Europe et à se replonger dans ses souvenirs familiaux. Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes.

Cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui. Le 8 avril 1915, une loi crée une nouvelle décoration militaire destinée à saluer les combattants, français ou étrangers, dont le comportement au combat, à titre individuel ou collectif, mérite d'être cité en exemple : la Croix de guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes. Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires – et, depuis peu, les civils – ayant accompli des actions d'éclat pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures.

Ces décorations sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. Certains d'entre eux en restent marqués dans leur chair ; d'autres ont leur nom inscrit sur les monuments aux morts, devant lesquels la Nation toute entière se recueille aujourd'hui.

Tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd'hui dans les opérations extérieures sont désormais réunis dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation. Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective.



CE QUI S'EST PASSE :

Dimanche 22 novembre: 2^{ème} édition du Trail « Foulée Anzatoise »

(Extrait de La Montagne du 24/11/2015)

L'association sportive d'Anzat-le-Luguet (ASDALL) organisait sa deuxième édition de la « Foulée Anzatoise », avec 83 inscrits. Ce trail hivernal portait bien son nom avec le manteau neigeux et glacé qui recouvrait les hauteurs du Cézaillier et des températures de - 5 à -6°.

56 coureurs ont parcouru les 11 kms, pour le premier en 44 mn et 34 secondes !!! et 27 étaient inscrits pour les 21 kms parcourus pour le premier en 1 h 33 mn et 48 secondes !!! L'an passé, certains participants avaient été déçus de la douceur qui régnait. Cette année ils étaient enchantés, avec de la neige au-dessus des chevilles lorsqu'ils se sont retrouvés dans les bois de la Barre sous le signal du Luguet et ils se sont promis de revenir l'an prochain soulignait Frédéric Chastel, président de l'ASDALL. En fin de course, les derniers, qui sont arrivés un peu avant 13 heures, étaient accueillis par les bénévoles qui ont aidé à la réussite de l'organisation et veillé à leur bien-être tout au long du parcours.



Vendredi 27 Novembre

Notre jeune boulanger a organisé une porte ouverte pour faire connaître ses produits. De délicieux morceaux de tartes à la pomme ainsi que du bon pain de seigle nous étaient proposés. Des bouteilles de mousseux furent ouvertes et un toast fut prononcé pour souhaiter la bienvenue à ce jeune couple.

Le boulanger a vendu officiellement sa première fournée lundi 30 Novembre. Les horaires d'ouverture sont : de 6 h à 19 h avec fermeture hebdomadaire le lundi.



Le Maire et le Conseil Municipal remercient par avance les habitants de la commune d'Anzat de favoriser le développement de cette jeune installation et ce pour le bénéfice de tous dans le futur.

ETAT CIVIL :

Mariage à la mairie d'Anzat le samedi 7 Novembre de Mr Blanchot Sébastien avec Mme Bayssat Justine.

Décès de Madame Marie Odette Julhien du bourg d'Anzat le 16 novembre 2015, à l'âge de 87 ans.

Dates du scrutin

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours.

Les dates des régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1er tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour).

DECEMBRE 2015

Jeudi 17 Décembre : Bus des montagnes pour Clermont Ferrant : 3 €

Samedi 26 décembre: marché de la St Sylvestre : salle polyvalente de 14h à 18h

JANVIER 2016

Samedi 9 Janvier : Pour fêter la nouvelle année, la mairie vous propose une galette des rois à la salle polyvalente à 14 heures. *Pour cette manifestation et ceux qui n'ont pas de véhicules, la mairie organise un ramassage à domicile. Faites-vous connaître au secrétariat N° 04 73 71 74 68.*

RAPPEL

Ardes communauté nous informe qu'ils constatent lors de l'enlèvement des ordures ménagères que certains foyers ne respectent pas les règles de base du tri sélectif. Pour rappel le bourg d'Anzat et Le luguet sont équipés de containers pour le tri sélectif.

Le maire et le conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour 2016



**Bonnes fêtes
de
fin d'année**